



Mairie de Neufchâtel en Saosnois  
3 place Maxime Boisseau 72600 Neufchâtel en Saosnois  
☎ 02 43 97 74 15  
secretariat@mairieneufchatel72.fr

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL - ORDINAIRE

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira :

**À la Mairie, le jeudi 26 février 2026 à 18h30**

Je vous prie de participer à cette réunion dont l'ordre du jour est le suivant :

1. Information du Conseil Municipal
2. Comptabilité - approbation des comptes financiers uniques 2025
3. Comptabilité - affectation des résultats 2025
4. Vote des budgets primitifs 2026
5. Associations – demandes de subvention 2026
6. Adhésion au service d'assistance du psychologue du travail
7. Devis pour la location d'une salle de classe en Algeco
8. Lotissement Graffin
9. Projet école
10. Barrage des étangs de Guibert
11. Questions diverses

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire à l'expression de mes salutations distinguées.

À Neufchâtel-en-Saosnois, le 19 février 2026.

Le Maire,  
Jean-Denis GUIBERT

---

### POUVOIR

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

Donne pouvoir à \_\_\_\_\_

De me représenter à la réunion de conseil municipal de NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

Convoqué pour le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

- De prendre part à toutes les délibérations
- D'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à

Le

signature :



## CONSEIL MUNICIPAL – NEUFCHÂTEL-EN-SAOSNOIS

Réunion du 26 février 2026  
Convocation du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 18h30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Neufchâtel-en-Saosnois.

Étaient présents, excusés ou absents :

GUIBERT Jean-Denis Maire	Présent	LEFEVRE Jean-Paul 1 <sup>er</sup> adjoint au Maire	Présent	LECELLIER Amélie 2 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Excusée
GRIMAUTL André 3 <sup>ème</sup> adjoint au Maire	Présent	MOULARD Claudie 4 <sup>ème</sup> adjointe au Maire	Présente	LECONTE Beatrice	Absente
LE LAIN Michèle	Présente	FAVEY Sébastien	Absent	LEFEBVRE Tony	Présent
GERVAIS Isabelle	Présente	LEBLANC Jérôme	Présent	RAMAGE Anaïs	Présente
HUGUET Grégory	Présent				

M. Grégory HUGUET a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Mme Amélie LECELLIER donne pouvoir à M. Jean-Denis GUIBERT pour délibérer et voter en son nom.

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Adoption du procès-verbal du 11 décembre 2025 par le Conseil Municipal.

### 1. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

En application des délibérations :

D202013 délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

D202320 délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal pour l'aide sociale

Décisions du Maire :

5 décembre 2025	A2025208 Décision concernant l'achat d'un véhicule d'occasion – PEUGEOT PARTNER BW-800-JC - Garage FARCY LEROUX
5 décembre 2025	A2025209 Décision concernant le contrat de travaux – lot 2 Réseaux divers – création du lotissement de Graffin - TELELEC Réseaux
18 décembre 2025	A2025215 Décision concernant le plan d'investissements durables - DEPARTEMENT DE LA SARTHE
23 décembre 2025	A2025217 Décision concernant la cession du véhicule CITROEN BERLINGO 1619 XF 72
21 janvier 2026	A202619 Décision concernant le contrat de travaux – lot 1 Terrassement Assainissement Voirie – Création du lotissement de Graffin - COLAS
21 janvier 2026	A202620 Décision concernant le contrat de l'autosurveillance de la station d'épuration – Budget Assainissement - VEOLIA
23 janvier 2026	A202623 Décision concernant la découpe d'un réseau d'eaux usées amianté – Lotissement Graffin COLAS -Devis D202601-1095524
27 janvier 2026	A202624 Décision concernant le raccordement électrique – Lotissement Graffin – ENEDIS - Proposition RA27260006890001

27 janvier 2026	A202625 Décision concernant l'entretien des fossés 2026 - Entreprise MARTIN - Devis DEV000014
30 janvier 2026	A202630 Décision concernant l'achat d'un broyeur - Entreprise Perche Loisel - Devis 202601950405
10 février 2026	A202640 Décision concernant les travaux de raccordement en eau potable - Lotissement Marcel Graffin – STGS - DEVIS N° 22602012 du 5 février 2026
19 février 2026	A202645 Décision concernant les travaux de terrassement, assainissement, voirie – Lot 1 - Lotissement Marcel Graffin - COLAS
19 février 2026	A202646 Décision concernant la location d'un système de pompage pour le barrage de l'étang de Guibert - DELTA SERVICE LOCATION
19 février 2026	A202647 Décision concernant la location d'un système de pompage pour le barrage de l'étang de Guibert - DELTA SERVICE LOCATION

## 2. COMPTABILITE - APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2025

En raison d'une panne affectant les logiciels de la trésorerie depuis le début du mois de février, le comptable public n'est actuellement pas en mesure de nous transmettre les comptes financiers uniques (CFU) définitifs. Sans ces documents, il nous est impossible de procéder au vote des comptes financiers pour l'ensemble des budgets.

## 3. COMPTABILITE - AFFECTATION DES RESULTATS 2025

En raison d'une panne touchant les logiciels de la trésorerie depuis le début du mois de février, nous ne sommes pas en mesure de procéder au vote des comptes financiers uniques (CFU). Cette situation entraîne également l'impossibilité de voter les affectations de résultats.

## 4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état récapitulatif de l'ensemble des indemnités des élus (L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

### Délibération n° D202601 – Vote du Budget Primitif 2026 - Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote le Budget Primitif 2026 pour la Commune,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour son exécution.

Les Balances Générales se présentent ainsi :

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent	
<b>Fonctionnement</b>									
Dépense	1 650 585,66	1 650 585,66	794 129,59	48,11		1 385 525,59	1 385 525,59	83,94	
Recette	1 650 585,66	1 650 585,66	1 711 151,07	103,67		1 385 525,59	1 385 525,59	83,94	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>917 021,48</b>	<b>0,00</b>					
<b>Investissement</b>									
Dépense	1 712 332,05	1 712 332,05	404 025,12	23,60	223 924,70	2 510 930,23	2 734 854,93	159,72	
Recette	1 712 332,05	1 712 332,05	160 353,93	9,36		2 734 854,93	2 734 854,93	159,72	
<b>Total investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-243 671,19</b>	<b>0,00</b>	<b>-223 924,70</b>	<b>223 924,70</b>			
<b>Total DEPENSE</b>	<b>3 362 917,71</b>	<b>3 362 917,71</b>	<b>1 198 154,71</b>	<b>35,63</b>	<b>223 924,70</b>	<b>3 896 455,82</b>	<b>4 120 380,52</b>	<b>122,52</b>	
<b>Total RECETTE</b>	<b>3 362 917,71</b>	<b>3 362 917,71</b>	<b>1 871 505,00</b>	<b>55,65</b>		<b>4 120 380,52</b>	<b>4 120 380,52</b>	<b>122,52</b>	
<b>Total GENERAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>673 350,29</b>	<b>0,00</b>	<b>-223 924,70</b>	<b>223 924,70</b>			

<b>Décision du Conseil :</b>	<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
<b>Présents : 10</b>			

## **Délibération n° D202602 – Vote du Budget Primitif 2026 - Assainissement**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote le Budget Primitif 2026 pour le service Assainissement,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour son exécution.

Les Balances Générales se présentent ainsi :

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent	
<b>Fonctionnement</b>									
Dépense	92 656,67	92 656,67	68 951,24	74,42		91 493,36	91 493,36	98,74	
Recette	92 656,67	92 656,67	68 874,66	74,33		91 493,36	91 493,36	98,74	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-76,58</b>	<b>0,00</b>					

<b>Investissement</b>									
Dépense	54 658,55	54 658,55	54 643,69	99,97		50 966,78	50 966,78	93,25	
Recette	54 658,55	54 658,55	41 290,57	75,54		50 966,78	50 966,78	93,25	
<b>Total investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-13 353,12</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
<b>Total DEPENSE</b>	<b>147 315,22</b>	<b>147 315,22</b>	<b>123 594,93</b>	<b>83,90</b>		<b>142 460,14</b>	<b>142 460,14</b>	<b>96,70</b>	
<b>Total RECETTE</b>	<b>147 315,22</b>	<b>147 315,22</b>	<b>110 165,23</b>	<b>74,78</b>		<b>142 460,14</b>	<b>142 460,14</b>	<b>96,70</b>	
<b>Total GENERAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-13 429,70</b>	<b>0,00</b>					

<b><u>Décision du Conseil :</u></b>	<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
<b>Présents : 10</b>			

## **Délibération n° D202603 – Vote du Budget Primitif 2026 - Lotissement Graffin Bretèche**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vote le Budget Primitif 2026 pour le service Lotissement Graffin Bretèche,
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour son exécution.

Les Balances Générales se présentent ainsi :

	Exercice précédent				Exercice courant				Notes / Observations
	Budget primitif	Budget voté	Total réalisé	% réalisé	Crédit de report (1)	Propositions nouv. crédits (2)	Total budget primitif (1) + (2)	% Total budget / Budget voté précédent	
<b>Fonctionnement</b>									
Dépense	232 000,00	232 000,00	97 096,40	41,85		232 000,00	232 000,00	100,00	
Recette	232 000,00	232 000,00	97 096,40	41,85		232 000,00	232 000,00	100,00	
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
<b>Investissement</b>									
Dépense	232 000,00	232 000,00	97 096,40	41,85		232 000,00	232 000,00	100,00	
Recette	232 000,00	232 000,00	97 096,40	41,85		232 000,00	232 000,00	100,00	
<b>Total investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					
<b>Total DEPENSE</b>	<b>464 000,00</b>	<b>464 000,00</b>	<b>194 192,80</b>	<b>41,85</b>		<b>464 000,00</b>	<b>464 000,00</b>	<b>100,00</b>	
<b>Total RECETTE</b>	<b>464 000,00</b>	<b>464 000,00</b>	<b>194 192,80</b>	<b>41,85</b>		<b>464 000,00</b>	<b>464 000,00</b>	<b>100,00</b>	
<b>Total GENERAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>					

<b><u>Décision du Conseil :</u></b>	<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
<b>Présents : 10</b>			

## 5. ASSOCIATIONS – DEMANDES DE SUBVENTION 2026

### Délibération n° D202604

Monsieur le Maire expose les différentes demandes de subventions reçues :

N° demande	Association	Objet de la demande	Montant accordé
2026-01	APF France Handicap	Subvention de fonctionnement 2026	0 €
2026-02	Prévention routière	Subvention de fonctionnement 2026	0 €
2026-03	Les restos du cœur de la Sarthe	Subvention de fonctionnement 2026	0 €
2026-04	Pompiers humanitaires	Subvention de fonctionnement 2026	0 €
2026-05	AAPPMA La Gaule du Saosnois	Subvention de fonctionnement 2026	500 €
2026-06	Adapei de la Sarthe	Subvention de fonctionnement 2026	0 €
2026-07	CFA Coiffure Sarthe	Subvention de fonctionnement 2026 (1 élève en bénéficiaire)	0 €
2026-08	Conciliateur de Justice	Subvention de fonctionnement 2026	0 €
2026-09	Association des Communes Sarthoises Victimes des Retraits Gonflements des Argiles	Subvention de fonctionnement 2026	0 €
2026-10	Comité de Jumelage Neufchâtel - Saint- Remy - Koltitzheim	Subvention de fonctionnement 2026	1 000 €
2026-11	Association Artémis Festival Mamers en Mars	Subvention de fonctionnement 2026	200 €
2026-12	Amaelles - UNA 61	Subvention de fonctionnement 2026	0 €
2026-13	3 IFA Alençon	Subvention de fonctionnement 2026 (3 élèves accueillis)	0 €
2026-14	Association sportive du collège d'Ancinnes	Subvention de fonctionnement 2026	0 €
2026-15	Association Joseph Roussel	Subvention de fonctionnement 2026	500 €
2026-16	ADMR Mamers	Subvention de fonctionnement 2026	0 €
2026-17	CFA CCI Le Mans Sarthe	Subvention de fonctionnement 2026 (3 élèves accueillis)	0 €
2026-18	APE RPI de la Bienne	Subvention de fonctionnement 2026	100 €
2026-19	Association Neuftonic	Subvention de fonctionnement 2026	300 €
2026-20	Banque Alimentaire de l'Orne	Subvention de fonctionnement 2026	200 €
2026-21	Union Cycliste Mamers Neufchâtel	Subvention de fonctionnement 2026	1 000 €
2026-22	Croix Rouge Française	Subvention de fonctionnement 2026	0 €
2026-23	Union Sportive Neufchateloise	Subvention de fonctionnement 2026	2 000 €
2026-24	Biblionet	Subvention de fonctionnement 2026	500 €

Après examen des propositions présentées ci-dessus, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Alloue les subventions inscrites dans le tableau ci-dessus (colonne "montant accordé"),
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2026.

<b>Décision du Conseil :</b>	<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
Présents : 10			

## 6. ADHESION AU SERVICE D'ASSISTANCE DU PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

### Délibération n° D202605

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales,
- Le code général de la fonction publique,
- Le code du travail,
- Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,
- Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

-La délibération du 28 avril 2025 du Conseil d'administration du Centre de gestion adoptant la convention d'adhésion au service d'assistance du psychologue du travail.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé physique et mentale des agents du fait de leur travail. Elle indique que le Centre de gestion peut mettre à disposition des collectivités affiliées qui en font la demande les services d'un psychologue du travail pour les accompagner dans ces démarches.

Elle expose que l'accès à ce service nécessite l'adoption d'une délibération puis la signature d'une convention d'adhésion, jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite auprès du Centre de gestion de la Sarthe l'adhésion à son service d'assistance du psychologue du travail,
- Accepte les conditions tarifaires telles que présentées dans la convention jointe à la présente délibération,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service et ses éventuels avenants ou tout document utile afférent à ce dossier.

<b>Décision du Conseil :</b>	<b>POUR : 11</b>	<b>CONTRE : 0</b>	<b>ABSTENTION : 0</b>
Présents : 10			

## **7. DEVIS POUR LA LOCATION D'UNE SALLE DE CLASSE EN ALGECO**

### **Avis**

Les travaux de rénovation de l'école maternelle sont en cours de préparation. Durant toute la durée du chantier, l'établissement sera fermé au public. Actuellement, le bâtiment accueille deux classes : l'une sera transférée à Saint-Rémy-du-Val, tandis que l'autre sera rattachée à l'école de Creuse-Rue grâce à l'installation d'une salle de classe en module Algeco.

À la suite de cette présentation, Monsieur le Maire expose le devis transmis par l'entreprise Algeco, qui propose la location d'un module pour 23 mois pour un montant de 37 414,97 € HT.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis cité plus haut.

## **8. LOTISSEMENT GRAFFIN**

### **- Lotissement Graffin**

Nombre de logements sociaux collectifs à 7 et 2 parcelles à construire.  
Travaux en attente d'Enedis

## **9. PROJET ECOLE**

Maître d'œuvre : Atelier Bleu d'Archi (Le Mans)  
APD définitif 16 décembre 2025

## **10. BARRAGE DES ETANGS DE GUIBERT**

À la suite de fortes pluies répétées et de l'obstruction du moine par des branches, la fuite pourtant neutralisée depuis le 19 mai 2025, a repris. Cette reprise a entraîné une série de réactions en chaîne, notamment l'évacuation de plusieurs habitations et la mise en place en urgence de pompes capables de traiter 1 000 m<sup>3</sup> par heure afin d'évacuer le trop-plein de l'étang.

Parallèlement, l'entreprise RM Sciage est de nouveau intervenue pour écrêter le moine et réduire la marche du déversoir d'orage.

D'ici le 2 mars, une nouvelle technique sera mise en œuvre pour permettre la vidange complète de l'étang et engager les travaux d'urgence nécessaires.

Une réunion s'est tenue le 26 février sur site avec le chef de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) afin de définir les modalités de la vidange de l'étang.

#### **11. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire présente les deux devis reçus pour l'organisation de la course de caisses à savon, pour un montant total de 3 296 €. Il rappelle qu'une animation identique avait coûté 5 800 € l'an dernier. Avant de valider les devis, il sollicite l'avis du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis cité plus haut.

**FIN DE SÉANCE**



**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026**

**Délibérations n° D202601 à D202605**

---

Le Maire,  
Jean-Denis GUIBERT

Le secrétaire de séance,  
Grégory HUGUET



Mairie de Neufchâtel en Saosnois  
3 place Maxime Boisseau  
72600 Neufchâtel en Saosnois  
☎ 02 43 97 74 15  
secretariat@mairieneufchatel72.fr

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 26 FEVRIER 2026**

**Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal**

<b><u>Objet de la délibération</u></b>	<b><u>Décision</u></b>
Délibération n°D202601 – Vote du Budget Primitif 2026 – Commune	Approuvée
Délibération n°D202602 – Vote du Budget Primitif 2026 – Assainissement	Approuvée
Délibération n°D202603 – Vote du Budget Primitif 2026 - Lotissement Graffin Bretèche	Approuvée
Délibération n°D202604 – Associations – demandes de subvention 2026	Approuvée
Délibération n°D202605 – Adhésion au service d'assistance du psychologue du travail	Approuvée

A Neufchâtel-en-Saosnois, le 27 février 2026